



COMITE EXECUTIF

Examen RESCO - Commentaires sur les décisions du Conseil

CONDITIONS FINANCIERES

1. Indice des traitements

Compte-tenu de l'engagement pris par les délégués des Etats Membres pour le maintien du pouvoir d'achat, l'Association du Personnel pourra maintenant compter sur l'appui de l'ensemble du personnel au cas où l'indice serait mis en cause pendant la période quinquennale. Ceci, d'autant plus que la nouvelle formule pour le calcul de l'indice prend en compte l'abattement de l'impôt, de façon que nos salaires réels nets suivent les salaires nets à Genève, pris en référence.

2. Barème des traitements

Le relèvement du bas de la grille résulte de la comparaison avec les meilleurs traitements locaux pour des fonctions équivalentes comme cela se fait pour les Communautés Européennes et les Organisations Coordonnées. Les Services Industriels Genevois ont été retenus comme base de comparaison pour les grades 2 à 8 du CERN. L'enquête RESCO a démontré que les traitements des grades 7 à 14 étaient corrects, mais malgré cela, les Etats Membres ont refusé d'accorder le maintien des salaires des grades 12 à 14. Il s'agit là d'un échec important et nous devons en tirer les enseignements; en particulier contre toute attaque extérieure, le personnel doit être solidaire avec l'Association du Personnel pour faire comprendre nos revendications, aussi bien aux délégués des Etats Membres qu'à la Communauté que nous servons.

3. Allocations de famille et pour enfant à charge.

a) Révision annuelle de ces allocations

Il s'agit d'une nouvelle mesure qui a pour but de revoir annuellement le montant de ces allocations en fonction de l'indice des traitements du CERN et des autres données.

b) Relèvement de ces allocations

Ces allocations sont relevées de 20% et si nous comprenons que la méthode de financement soit encore discutée lors du Comité des Finances du 28 février 1980, le Comité Exécutif de l'Association du Personnel a demandé que la date de

de l'entrée en vigueur de cet ajustement soit le 1er janvier 1980, avec versement rétroactif par rapport à la date d'application.

4. Contrat de 44 heures

Les propositions de l'Association du Personnel ont été acceptées. Une réunion d'information et de consultation avec le personnel concerné est prévue.

- . La réduction de l'horaire devra se faire en tout cas au plus tard le 1er juillet 1980.
- . Le Comité Exécutif de l'Association du Personnel demande que l'application de la grille sur la base de 40h. soit faite rétroactivement au 1.1.1980.

CONDITIONS SOCIALES

Si des progrès appréciables ont été obtenus en ce qui concerne :

- le niveau des pensions,
- la garantie des pensions,
- l'assurance chômage (qui doit être revue tous les deux ans),
- l'invalidité des membres de la famille,
- le permis d'établissement en Suisse pour les retraités et les enfants,

il reste les points suivants pour lesquels l'Association du Personnel devra encore entreprendre des démarches :

- le permis de travail pour le où la conjoint(e), (en Suisse)
- le permis d'établissement en France pour les enfants des fonctionnaires du CERN qui ont atteint la majorité et qui sont chercheurs d'emploi,
- le permis de travail en France pour les enfants des fonctionnaires CERN.

5. Pensions

Suite à la reconnaissance par les Etats Membres du fait que le niveau des pensions est inférieur à celui d'institutions européennes comparables, et à l'engagement d'ajuster les pensions du CERN pour tenir compte de l'incidence de la fiscalité, l'Association du Personnel est très fermement décidée à prendre toutes mesures pour que soient respectés les engagements pris par les délégués des Etats Membres.

Le relèvement des niveaux des pensions devra être décidé par le Conseil de juin 1980. Entre temps, un groupe d'experts interne au CERN est chargé

de mettre au point des propositions précises qui devront être soumises au Comité des Finances. L'Association du Personnel à l'intention de consulter le personnel sur le contenu de ces propositions dès que le travail du groupe sera suffisamment avancé. Comme elle l'avait déjà indiqué, l'Association du Personnel maintient son préavis de grève (suite au résultat du référendum) dans le cas notamment ou les décisions concernant le relèvement des pensions, ne seraient pas prises ou ne seraient pas satisfaisantes en juin 1980.

Indemnités de non-résidence, pour frais d'études et en cas de suppression de poste.

Pour ces indemnités qui doivent être examinées lors de la prochaine réunion du Comité des Finances du 28 février 1980, l'Association du Personnel maintient sa position, à savoir :

- non-résidence : maintien des conditions actuelles;
- allocations pour frais d'études : maintien des conditions actuelles;
- indemnités en cas de suppression de poste : statu quo pour les grades 8 à 14, relèvement des indemnités pour les grades 2 à 7.

7. Participation

L'Association du Personnel a obtenu une reconnaissance statutaire pour la protection de ses élus dans l'exercice de leur fonction de délégué. D'autre part, il est maintenant accepté que l'Association du Personnel puisse rencontrer les Présidents du Comité des Finances, du Conseil et du Comité des Directives Scientifiques avant les séances de ces instances.

CONSEIL DU PERSONNEL

CHANGEMENT DANS LA COMPOSITION DU CONSEIL DU PERSONNEL 1979 / 1980

Suite à la démission de Mlle Danièle LAJUST du Conseil du Personnel comme membre suppléant du Groupe électoral DG, nous informons les membres de ce Groupe, ainsi que ceux du Conseil de l'Association que, selon l'Article 17.d) des Statuts de l'Association en vigueur, M. Peter BERRY la remplace dans ce poste à partir de mercredi 16 janvier 1980.

CULTURAL ACTIVITIES **ACTIVITES CULTURELLES**

```
*****
* GRAND THEATRE DE GENEVE :
*
*      Le Vaisseau Fantôme
*      Opéra romantique de R.WAGNER
*
* Date de la représentation :
*
*      25 janvier 1980 à 20h.
*
* Location des abonnements :
*
*      lundi 21 janvier à 13h45
*      Secrétariat de l'Association
*      du Personnel - Bâtiment 511
*
* NB. six abonnements disponibles.
*****
```

CLUBS

CLUBS

La prochaine réunion du COMITE DE COORDINATION DES CLUBS est prévue le :

jeudi 31 janvier 1980.

Au cas où un Club aurait des problèmes à soulever, il est prié d'en faire part au Président du Comité de Coordination des Clubs (N.G.Eatough, tél.3333).

Welcome meeting for wives of newcomers

Each month, members of the CERN Women's Club welcome newly arrived wives to help with integration into the local community.

The meeting takes places in the coffee lounge, Restaurant No2 (Tortella) from 2.15 pm to 4 pm.

Mothers may bring babies or young children if necessary. The next meeting will be on Tuesday 29 January 1980.